

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOIROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-004-18886/25/BM

■ Approbation des conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit à Aubagne et La Ciotat pour les opérateurs œuvrant dans le champ de l'insertion au titre de l'exercice 2026

146926

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Malgré un taux de création d'activité élevé, le taux d'emploi sur le territoire métropolitain demeure inférieur de 5 points aux autres métropoles équivalentes ; un indicateur qui renvoie aux fragilités sociales de la population particulièrement affirmées dans les Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV). En effet, si l'accès à l'emploi pour les personnes inscrites depuis peu comme demandeurs d'emploi est facilité par la conjoncture économique favorable, celle-ci en revanche ne bénéficie pas aux publics les plus éloignés du marché du travail cumulant les freins (mobilité, garde d'enfants, formation, discrimination...) et notamment résidant en Quartier prioritaire Politique de la ville. Une convention de partenariat avec France Travail a été délibérée le 27 juin 2024, le contenu de cette convention confirme la volonté de se projeter durablement dans un travail commun et d'identifier les axes de coopération qui seront conduits par les deux partenaires sur le territoire des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 800 euros mensuels). Le chômage, le faible niveau de qualification qui limite l'employabilité, la composition des ménages, le coût des logements sont autant de freins à l'inclusion sociale des populations les plus fragiles. L'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 pose le cadre de travail partenarial, les enjeux prioritaires identifiés collectivement, ainsi que les enjeux identifiés par le biais des conventions communales pour chacune des 16 communes.

Pour mettre en œuvre ces politiques, la Direction Politique de la Ville, Insertion par l'Emploi, Innovation Solidaire par le biais de son service Insertion Sociale et Politique de la Ville du secteur Sud Est 3 – Aubagne et La Ciotat anime une offre de services au travers d'établissements recevant du public (ERP). Ces ERP hébergent différents partenaires du champ de l'insertion, de la formation, de l'emploi et de l'habitat, dont la mission est d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les publics notamment les plus en difficulté, dans leur parcours global d'insertion sociale et professionnelle.

Liste des Etablissements Recevant du Public du secteur Sud Est 3 :

- La Boussole à Aubagne située au 80 avenue des sœurs Gastine, 13 400 Aubagne.
- Les ateliers du Vieux La Ciotat, 7 impasse Gamet, 13 600 La Ciotat.
- L'équipement Métropolitain de proximité de Fardeloup - Le Jonquet, BAT J1, 36 Chemin de Fardeloup, 13 600 La Ciotat.
- Maison de la Cohésion Sociale, situé 4-5 Rue Marius Monnet 13 600 La Ciotat.

OPERATEURS		Numéro MGDIS	Etablissement Recevant du Public
NOM	OBJET		LA BOUSSOLE

Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE	Aider les particuliers à évaluer leurs atouts, repérer les freins et dégager un projet professionnel ou personnel pour atteindre ses objectifs	00013487	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association A.I.R Fil d'Ariane	Accueillir, informer et suivre des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle	00013547	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association HEDA	Accueillir, accompagner ou maintenir dans l'emploi les personnes handicapés	00013921	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association Ciotat Emploi Initiatives	Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle en privilégiant toutes les solutions débouchant sur un emploi stable et durable	00013398	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association Cite Saint Thomas	Accueillir, écouter et aider les jeunes en recherche de logement, hébergement temporaire et accompagnement vers un logement autonome	00013192	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
L'Association Collectif Santé Jeune Aubagnais	Accueillir, écouter, accompagner et informer en prévention santé les jeunes de 11 à 25 ans	00013901	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
L'Association ISATIS	Soutenir l'accompagnement au travail et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, notamment souffrant de troubles psychiques	00013631	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
WIMOOV	Accompagner les publics empêchés dans leur mobilité, définir les freins à la mobilité et les aides à mieux se déplacer	00013483	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
URAPEDA	Accompagner les personnes sourdes et malentendantes et toutes personnes en situation de handicap sur la région PACA	00013992	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires

FIMECO	Evaluer le retentissement d'une situation de handicap cognitif sur une formation, sur un emploi : proposer des actions auprès des stagiaires/employés, acteurs de l'insertion professionnelle, employeurs, organismes de formation.	00013452	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
---------------	---	----------	---

OPERATEURS		Numéro MGDIS	Etablissement Recevant du Public
NOM	OBJET		LA CIOTAT
L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL13)	Offrir aux habitant.e.s un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.	00013549	Les activités de l'association se dérouleront tous les 3èmes jeudi de chaque mois, de 9H00 à 12H30.
L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (L'ALEC) Métropole Marseillaise	Accompagnement des propriétaires et des co-propriétaires dans la lutte contre la précarité énergétique de leurs logements : Conseil technique en rénovation énergétique, aide à la décision pour les travaux, et orientation vers les partenaires compétents pour les aides et les subventions envisageables.	00013224	Les activités de l'association se dérouleront tous les 2èmes jeudis de chaque mois, de 9H00 à 12H30.
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône	Accompagnement des propriétaires et des co-propriétaires dans la rénovation des façades de leur habitat en centre ancien : Etablissement de fiches de préconisations des travaux à réaliser.	00013350	Les activités de l'association se dérouleront tous les 1ers et les 3èmes jeudis de chaque mois, de 9H00 à 12H30.
L'association EASY	Accompagnement à la scolarité des enfants, favorisant la confiance en soi, le développement des capacités individuelles et collectives, la coopération et la solidarité.	00013259	Les activités de l'association se dérouleront tous les mercredis de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

	<p>Découverte d'activités culturelles et sportives diversifiées permettant l'éveil et le ressourcement des enfants et de leur famille.</p> <p>Soutien à la parentalité et le développement de la capacité d'agir des enfants et des familles.</p>		<p>Pendant les vacances scolaires, ces mêmes activités seront susceptibles d'être réalisées du lundi au vendredi inclus, sous réserve de la disponibilité de créneaux horaires définis par l'établissement métropolitain concerné.</p>
Le Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13)	<p>Un accompagnement éducatif individuel de jeunes de 11 à 21 ans en situation de fragilité</p> <p>Un soutien à la parentalité et le développement de la capacité d'agir des jeunes et de leurs familles, visant leur épanouissement global.</p> <p>La mise en place d'actions de prévention de la jeunesse.</p>	00013376	<p>Les activités de l'association se dérouleront tous les mercredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H30.</p> <p>Pendant les vacances scolaires, ces mêmes activités seront susceptibles d'être réalisées du lundi au vendredi inclus, sous réserve de la disponibilité de créneaux horaires définis par l'établissement métropolitain concerné.</p>
L'association Loisirs Vacances Education Formation (LVEF)	<p>Un accompagnement à la scolarité des enfants, favorisant la confiance en soi, le développement de ses capacités, de la coopération et de la solidarité.</p> <p>La découverte d'activités culturelles et sportives diversifiées permettant l'éveil et le ressourcement des enfants et de leur famille.</p> <p>Un soutien à la parentalité et le développement de la capacité d'agir des enfants et des familles, visant leur épanouissement global.</p> <p>Une animation et des actions de prévention de la jeunesse.</p>	00013407	<p>Les activités de l'association se dérouleront tous les mercredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H00.</p> <p>Pendant les vacances scolaires, ces mêmes activités seront susceptibles d'être réalisées du lundi au vendredi inclus, sous réserve de la disponibilité de créneaux horaires définis par l'établissement métropolitain concerné.</p>
L'Association Ateliers Sport Santé Bien-Être (ASSBE)	<ul style="list-style-type: none"> -Accueillir et orienter toute personne souhaitant pratiquer, développer, ou reprendre une activité physique et sportive, quel que soit son âge, son état de santé ou de fragilité. -Initiation et la découverte de pratiques sportives et éducatives -Mise en place d'activités sportives diversifiées accessibles à tous. 	00013364	<p>Les activités de l'association se dérouleront les lundis de 9H00 à 10H30 et les jeudis de 17h à 19H30.</p> <p>Pendant les vacances scolaires, ces mêmes activités seront susceptibles d'être élargies, sous réserve de la disponibilité de créneaux horaires définis par l'établissement métropolitain concerné.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation d'ateliers sport-santé favorisant le bien être des habitant.e.s -Réalisation de sorties sportives pour les jeunes et les femmes au sein du parc des calanques. 		
L'association Les Quartiers Réunis du 36	<ul style="list-style-type: none"> -Le soutien du pouvoir d'agir des habitants favorisant un « mieux vivre ensemble » et la lutte contre l'isolement. -La co-construction de l'animation territoriale de proximité dans un objectif de cohésion sociale -La mise en place d'activités solidaires, d'animations, d'ateliers, de sorties pédagogiques et éducatives -L'organisation de moments festifs favorisant le lien et les rencontres intergénérationnelles -La veille sur le cadre de vie du quartier en lien avec l'équipe de la Politique de la Ville et le bailleur. 	00013197	<p>Les activités de l'association se dérouleront du lundi au vendredi de 15H00 à 19H00, voire 23H00 pour les actions organisées en soirée avec les familles et les jeunes.</p> <p>Pendant les vacances scolaires, ces mêmes activités seront susceptibles d'être élargies, sous réserve de la disponibilité de créneaux horaires définis par l'établissement métropolitain concerné.</p>
L'association Ciotat Emploi Initiatives	<ul style="list-style-type: none"> -Orienter les personnes vers les partenaires compétents selon les besoins ou difficultés identifiés. -Accompagner les habitant.e.s dans les démarches de recherche d'emploi et/ou de formation. -Soutenir les personnes en difficultés en menant des actions valorisantes et favorisant l'estime de soi. -Développer le pouvoir d'agir des habitant.e.s en matière d'emploi ou de création d'activité -Assurer des permanences pour faciliter le retour à l'emploi, et le maintien dans l'emploi -Organiser et animer des actions collectives auprès de la population dans le domaine de l'emploi, de la création d'activité, de la formation 	00013395 00013437	<p>Les jeudis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00</p> <p>Les mardis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.</p>

L'association Médiance 13	<ul style="list-style-type: none"> -Accueillir, écouter la population et analyser la demande ou les difficultés exprimées. -Informer les habitant.e.s des dispositifs, actions et offres de services existants sur le territoire. -Orienter les personnes vers les partenaires compétents selon les besoins ou difficultés identifiés. -Accompagner les habitant.e.s dans les démarches administratives et numériques d'accès aux droits. -Accompagnement personnalisé de l'utilisation des E-Services Publics. -Soutenir les personnes en difficultés quel que soit la problématique en lien avec la vie quotidienne. -Développer le pouvoir d'agir des habitant.e.s en matière d'accès aux droits -Assurer des permanences pour faciliter l'accès aux droits fondamentaux et ainsi réduire le non-recours. -Accompagner les habitants dans le cadre des impayés d'énergie : suivi personnalisé pour les habitants qui rencontrent des difficultés de paiement de factures d'énergie, de gestion de consommation, de compréhension des contrats et des factures. -Organiser et animer des actions collectives auprès de la population sur l'accès aux droits et la lutte contre la précarité énergétique 	<p>00013372 00013437</p>	<p>Les lundis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 Les mardis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 Les mercredis de 9H00 à 12H00 Les jeudis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. Les vendredis de 9H00 à 12H00</p>
---------------------------	---	------------------------------	--

Après instruction, il est proposé d'approuver les mises à disposition à titre gratuit de locaux au sein des ERP pour l'exercice 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 puis par application de l'article de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 est relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL-003-16078/24/CM du conseil de la Métropole du 18 avril 2024 portant sur l'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 ;
- La délibération n° CHL-028-16326/24/BM du bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant sur l'approbation d'une convention de partenariat avec France Travail.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les opérateurs ont sollicité la mise à disposition de locaux au sein des ERP d'Aubagne et de la Ciotat, au titre de l'année 2026 ;
- Que, dans le cadre de ses compétences, la Métropole entend mettre en place un partenariat avec les opérateurs dont la mission est de garantir une offre de services à destination des publics les plus en difficultés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les mises à disposition à titre gratuit de locaux aux 20 partenaires qui interviennent au sein des ERP.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions ci-annexées de mises à disposition à titre gratuit de locaux pour l'exercice 2026.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY